

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 27 septembre 2022 à 18h30

Date de convocation : 21 septembre 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 52

Présents : 31

Ayant donné procuration : 9

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le VINGT-SEPT du mois de SEPTEMBRE à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : Mme COGLIANDRO, M. DALLA-FAVERA, M. DOS SANTOS, Mme RAU et M. TISSERAND

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : M. VEZAIN

Marange-Silvange : Mme SPANIER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI et M. CANTELE

Moyeuve-Grande : M. BENABID, M. ROSSO et M. SCHNEIDER

Moyeuve-Petite : -

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MULHMANN, M. NOBILE, M. RISSER et Mme WAGNER

Rosselange : M. MATELIC, M. SCHONS et Mme SEEMANN

Sainte Marie Aux Chênes : Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO, M. CAYRÉ et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI (à partir du point 6) et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

Mme HIRSCH à M. DALLA FAVERA

M. COQUIN à M. FOURNIER

M. MEOCCI à Mme SPANIER

M. ROETTGER à Mme WEIDER

M. NUCCI à Mme VANNI

M. ROVIERO à M. SCHNEIDER

Mme CISAMOLO à M. BENABID

M. TIRLICIEN à M. VEGLIA

Mme SAVINO à M. CORRADI

Absents excusés : Mme BENCI, Mme CALCARI-JEAN, Mme FALETIC, M. MULLER, Mme THIBO et Mme THOMAS

Absents : M. BOLTZ, M. DIEUDONNE, Mme LEMASSON, M. MUNIER, M. SCHWEIZER et M. VILLA

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Délibération 2022-46 – REMPLACEMENT DE REPRESENTANTS DE LA CCPOM AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES

Le Conseil communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE comme représentants de la Communauté de Communes au sein des organes délibérants :
 - o Du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne « SIEGVO » : M. Anthony GOBBI,
 - o Du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Barche « SMAB » : Mme Lydia BOLLORE
 - o Du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM) : M. HEISER René et M. SCHWEIZER Christian (titulaires), et Mme VANNI Sophie et M. ROVIERO Franck (suppléants, en remplacement de M. HEISER et M. SCHWEIZER).

Délibération 2022-47– BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 2 au Budget Principal 2022, ci-annexée, qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 67.797,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 670.245,00 €

Délibération 2022-48- BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS MENAGERS – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 2 au Budget Annexe Déchets Ménagers 2022, ci-annexée, et qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 113 359.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 644.44 €

Délibération 2022-49 – BUDGET ANNEXE PAC CHAMPELLE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget annexe PAC CHAMPELLE 2022, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 684,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 0,00

Délibération 2022-50- BUDGET ANNEXE BEREGOVOY – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Annexe BEREGOVOY 2022, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 5 460,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 0,00 €

Délibération 2022-51- BUDGET ANNEXE BEREGOVOY – CLOTURE

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de clôturer le budget annexe « Bérégovoy » à compter du 31 décembre 2022.

Délibération 2022-52- FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - RÉPARTITION 2022

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'opter, au titre de l'année 2022, pour une répartition dérogatoire « libre » des contributions et attributions du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales, selon le tableau suivant :

	Répartition dérogatoire définitive en 2022		
	Répartition définitive selon la proportion 2016		
	Montant prélevé	Montant reversé	Solde définitif
Amneville	0	109 499	109 499
Bronvaux	0	14 503	14 503
Clouange	0	81 653	81 653
Marange-Silvange	0	129 948	129 948
Montois-la-Montagne	0	53 226	53 226

Moyeuivre-Grande	0	181 579	181 579
Moyeuivre-Petite	0	14 068	14 068
Pierrevillers	0	42 639	42 639
Rombas	0	229 729	229 729
Rosselange	0	79 187	79 187
Sainte-Marie-Aux-Chênes	0	79 767	79 767
Vitry-Sur-Orne	0	79 187	79 187
Sous-Total Communes	0	1 094 985	1 094 985
EPCI	0	355 327	355 327
Total	0	1 450 312	1 450 312

Délibération 2022-53- DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE - FIXATION DU MONTANT 2022

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de répartir, comme suit, la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2022 :

Commune	Enveloppe garantie	Enveloppe critères	DSC 2022	Attribution €/hab
AMNEVILLE	0	42 632	42 632	4,0
BRONVAUX	193	2 781	2 974	5,6
CLOUANGE	0	18 096	18 096	5,3
MARANGE-SILVANGE	0	38 300	38 300	5,8
MONTOIS-LA-MONTAGNE	0	15 094	15 094	5,5
MOYEUVRE-GRANDE	12 688	48 764	61 452	8,1
MOYEUVRE-PETITE	238	2 961	3 199	7,0
PIERREVILLERS	674	8 600	9 274	6,1
ROMBAS	11 499	61 465	72 964	7,3
ROSSELANGE	3 590	20 142	23 732	8,9
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	0	21 976	21 976	5,0
VITRY-SUR-ORNE	855	19 189	20 044	6,5
Total/Moyenne	29 738	300 000	329 738	6,1

Délibération 2022-54- TAXE D'AMÉNAGEMENT – PARTAGE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'adopter le principe de reversement de 1,5 % de la part communale de taxe d'aménagement au profit de la Communauté de Communes, pour les années 2022 et 2023,
- DÉCIDE que ce reversement sera appliqué pour les taxes dues à la suite d'une autorisation d'urbanisme délivrée à partir du 1er janvier 2022,
- AUTORISE le Président à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée, et ayant délibéré de manière concordante,
- Et AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2022-55- EXONÉRATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – ANNÉE 2023

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les redevables cités ci-dessus pour l'année 2022.

Délibération 2022-56 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS - PRÉCISIONS

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PRÉCISE sa délibération du 07 décembre 2021 en DÉCIDANT que la méthode dérogatoire avec amortissement en année pleine, s'appliquera aux subventions d'équipement aux personnes de droit privé, versées en complément d'aides apportées par d'autres organismes, imputées à l'article 20422 et ses déclinaisons, et dont le montant est inférieur à 1 000,00 €.
- Et DÉCIDE que ces subventions seront, par dérogation à la règle du « prorata temporis », amorties globalement, en année N+1.

Délibération 2022-57 - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) – APPROBATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE, dans le cadre de la mise à disposition du public du projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes, les documents recueillants les modalités de prise en compte des avis reçus, annexés à la présente délibération,
- APPROUVE la version finale du PCAET, en vue de sa mise en œuvre sur une période de 6 ans (2022-2028),
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

Délibération 2022-58 - SPL « DESTINATION AMNEVILLE » - CONCESSION DE TRAVAUX ET DE SERVICES DU GOLF – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) – ANNÉE 2021.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé de Monsieur MATELIC et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité (2021), ci-annexé, relatif à la Concession de Travaux et de Services passée entre la CCPOM et la S.P.L. « Destination Amnéville ».

Rapport annuel d'activités 2021

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel d'activités 2021 de la CCPOM.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2021

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2021.

Délégation de Service Public – Rapport annuel 2021 du délégataire

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel 2021 du délégataire du Service public concernant la gestion des structures multi accueil.

Communication des Décisions du Bureau Communautaire et du Président

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire et par le Président, conformément aux délibérations du 24 juillet 2020 prises en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.



Le Président,

Lionel FOURNIER